

Les agences-membres de l'AACC se mobilisent en faveur des collégiens en situation de handicap

Paris le 3 mai 2017 – Sous l'impulsion de sa commission développement durable, les agences-membres de l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) s'engagent en faveur des collégiens en situation de handicap. 30 agences ont mis en place un programme d'intégration pour les adolescents qui souhaitent découvrir l'univers des métiers de la communication à l'occasion du stage d'observation effectué en classe de 3^{ème}.

Depuis 2012, la commission développement durable de l'AACC, accompagne ses agences-membres sur les sujets du handicap à travers de nombreuses initiatives : sensibilisation des agences et des annonceurs au sous-titrage des publicités avec notamment une soirée 100% sous-titrée, édition d'un *Guide du Handicap*... Aujourd'hui, elle propose aux agences de se mobiliser pour accueillir des élèves de 3ème en situation de handicap en stage d'observation.

En effet, la classe de 3^{ème} est une étape cruciale dans la scolarité, dans la mesure où c'est la dernière année obligatoire d'enseignement général avant les choix d'orientations pour l'avenir. Pour les jeunes élèves en situation de handicap ces choix sont d'autant plus importants et compliqués qu'ils peuvent être restreints.

L'AACC et le Rectorat de Paris ont donc conclu un partenariat de trois ans pour faciliter l'intégration d'élèves à l'occasion de leurs stages de découverte en entreprise en agences de communication. Un travail a été mené avec les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaires (ULIS) des collèges et lycées de l'académie de Paris pour ouvrir aux jeunes l'accès aux métiers de la communication.

Cette première année est un véritable succès avec à ce jour, 30 agences membres¹ de l'AACC faisant partie de ce programme d'intégration. Chaque agence a nommé un(e) référent(e) pour construire une relation de travail avec les équipes pédagogiques, les tutrices et tuteurs et les stagiaires, pour une intégration optimale. 26 élèves ont pour l'instant souhaité intégrer ces agences.

« Nous sommes extrêmement fiers de cette collaboration avec l'Education Nationale. Je suis certain que nos agences ont un avenir à proposer à de nombreux jeunes, c'est une vraie satisfaction de voir ce programme se déployer. », se réjouit Gildas Bonnel, président de la commission développement durable de l'AACC.

« Le partenariat entre l'AACC et l'Académie de Paris pour les élèves en situation de handicap en recherche de formation professionnelle est inédit et primordial. Il permet l'accès des jeunes aux agences publicitaires afin d'y découvrir les métiers qui y gravitent. 30 entreprises sont engagées et 26 stages de découverte cette année vont pouvoir être réalisés dans les meilleures conditions (désignation d'un tuteur pour chaque entreprise, formation en amont sur le handicap pour réussir l'intégration des jeunes et préparation du déroulement du stage).

L'initiative de l'AACC permet la découverte de l'environnement économique qui est une thématique du parcours avenir et pourrait susciter des vocations de la part de nos jeunes.

Merci à tous les partenaires pour cette première collaboration » déclare Laurent Benoist, Chargé de mission insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Ce programme permettra de valoriser les métiers de la communication auprès d'un public jeune en devenir. L'occasion pour les agences de développer leur capacité à mener une véritable politique de diversité culturelle et sociale.

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr

A propos de la Commission Durable de l'AACC

Notre ambition est de montrer aux équipes dans nos agences que le développement durable, c'est aussi un regard créatif sur les nouveaux modes de communication, de consommation et les nouveaux imaginaires collectifs.

Contact presse AACC : Emilie Rohmer : erohmer@aacc.fr | 01 47 42 27 26

Contact Rectorat de Paris : Laurent Benoist, Chargé de mission insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap : lbenoit70@gmail.com

¹ **Les 30 agences membres de l'AACC qui participent à cette initiative** : ACTION D'ECLAT, ALTMANN+PACREAU, AUSTRALIE, BABEL, BBDO, BETC, CHEIL, CLAI, DDB, DIGITAS LBi, EG +, HAVAS PARIS, HOPSCOTCH, ICI BARBES, JWT, L'AGENCE VERTE, LEO BURNETT France, LES GAULOIS, MARCEL, NOUVEAU MONDE DDB, OGILVY, PARTIES PRENANTES, PRODIGIOUS, PUBLICIS CONSEIL, PUBLICIS DIALOG, ROSAPARK, SIDIESE, TBWA/FRANCE, THE MARKETING STORE, WE ARE SOCIAL.